

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 avril 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 16 mars 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-03-111

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Invitation à la 31e dégustation vins et fromages organisée par les Chevaliers de Colomb.
 - 4.2 -** Invitation à participer au colloque de l'Association québécoise d'urbanisme.
 - 4.3 -** Demande de la Fabrique St-André.
 - 4.4 -** Dépôt d'une demande de participation financière.
 - 4.5 -** Autorisation de passage - Randonnée du souvenir Thierry Leroux.
 - 4.6 -** Autorisation - Tournoi de pickleball.
- 5 - CONSEIL**
 - 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

- 5.2** - Désignation des signataires - Entente relative au Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) - Volet 1 - Soutien à des travaux de rénovation.
 - 5.3** - Dépôt et acceptation du budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.
- 6** - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 7** - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8** - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9** - TRÉSORERIE
 - 9.1** - Dépôt du rapport d'activité de la trésorière.
 - 9.2** - Résolution pour réserver une somme dans les surplus affectés.
- 10** - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Avenant police Automobile.
 - 10.2** - Adoption du règlement 005-206 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1** - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
- 15** - LOISIRS
 - 15.1** - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale - Édition 2025-2026 et désigner les signataires.
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
 - 16.1** - Résolution pour accepter le renouvellement des services d'analyses environnementales pour 2026 avec Eurofins Environex.
- 17** - INCENDIE
- 18** - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 18.1** - Adoption de la résolution finale d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-001-2026) - 1050, rue Dubois.
 - 18.2** - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Ferme Guilmette Inc.).
 - 18.3** - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Daniel Laroche).
- 19** - VARIA
 - 19.1** - Votes de félicitations - Fonds d'athlètes de la MRC d'Acton.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-112

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-03-113

4.1 - Invitation à la 31e dégustation vins et fromages organisée par les Chevaliers de Colomb.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 65 \$ ainsi que son paiement aux Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat d'UN (1) billet au coût de 65.00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 28 mars 2026 au Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Invitation à participer au colloque de l'Association québécoise d'urbanisme.

L'Association québécoise d'urbanisme organise un colloque portant sur les enjeux actuels et futurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans les municipalités. Une invitation particulière est adressée aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) afin qu'ils demeurent informés des nouveaux enjeux et puissent formuler des recommandations éclairées dans une perspective de développement durable et à long terme.

Le conseil en prend acte.

2026-03-114

4.3 - Demande de la Fabrique St-André.

Attendu que la Fabrique St-André sollicite la Ville d'Acton Vale, afin de participer à une publicité dans le feuillet paroissial, qui sera distribué tous les mois à Acton Vale, St-Théodore et St-Nazaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 200 \$ à titre de participation à une publicité dans le feuillet paroissial, payable à la Fabrique St-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-115

4.4 - Dépôt d'une demande de participation financière.

Attendu que madame Émilie Leblanc, animatrice de Vie étudiante à la polyvalente Robert-Ouimet et impliquée dans le projet de la simulation d'accidents pour les finissants du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

Attendu que la survie de ce projet de simulation d'accident dépend de l'apport financier de précieux commanditaires et servira à défrayer les coûts pour l'organisation reliés à la location d'équipement, à la sonorisation, à l'éclairage, à la promotion, etc.;

Attendu que madame Leblanc dépose une demande de participation financière, pour la continuité de cedit projet;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme à titre de participation financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-116

4.5 - Autorisation de passage - Randonnée du souvenir Thierry Leroux.

Attendu que les organisateurs de la Randonnée du souvenir Thierry Leroux demandent l'autorisation de circuler sur le territoire de la Ville d'Acton Vale le 22 août 2026, selon l'horaire prévu;

Attendu que cette activité cycliste vise à souligner le sacrifice des premiers intervenants et à amasser des fonds pour la Fondation Thierry Leroux, qui soutient des projets pour les jeunes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise le passage de la Randonnée du souvenir Thierry Leroux sur son territoire le 22 août 2026, selon l'horaire et le protocole

de sécurité prévus, et conditionnellement au respect du permis spécial de circulation délivré par le ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-117

4.6 - Autorisation - Tournoi de pickleball.

Attendu que M. Jessy Laliberté souhaite organiser un tournoi amical de pickleball les 6 et 7 juin 2026 sur les terrains extérieurs de pickleball de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que cet événement vise à rassembler des joueurs de différents niveaux provenant de la région et à promouvoir la pratique du pickleball dans un environnement sportif, convivial et accessible;

Attendu que l'organisateur demande l'accès aux vestiaires et aux toilettes de la piscine municipale, ainsi qu'à un terrain à proximité pour l'accueil des joueurs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise M. Jessy Laliberté à tenir un tournoi amical de pickleball les 6 et 7 juin 2026 sur les terrains extérieurs de pickleball, au tarif établi au règlement de tarification;

Que la Ville autorise également l'accès aux vestiaires et aux toilettes de la piscine municipale, ainsi que l'utilisation d'un terrain à proximité pour l'accueil des joueurs pendant la durée de l'événement;

Que l'organisateur s'assure qu'une surveillance soit maintenue en tout temps afin d'empêcher l'accès à la piscine;

Qu'il est recommandé que l'organisateur détienne une assurance responsabilité civile pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-03-118

5.2 - Désignation des signataires - Entente relative au Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) - Volet 1 - Soutien à des travaux de rénovation.

Attendu qu'une entente doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) et la Ville d'Acton Vale afin de permettre la réalisation de travaux admissibles dans le cadre de ce programme;

Attendu que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme et d'y contribuer financièrement selon les modalités prévues à l'entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la conclusion de l'entente relative au Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) – Volet 1 – Soutien à des travaux de rénovation entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton et la Ville d'Acton Vale, afin de prévoir les droits et obligations de chacun;

Que la Ville d'Acton Vale soit autorisée à contribuer financièrement à ce programme conformément aux modalités prévues à ladite entente;

Que le maire, M. Éric Charbonneau, et le directeur général, M. Stéphane Chagnon, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-119

5.3 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.

Attendu le dépôt du budget révisé 2026 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, daté du 3 mars 2026;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le budget révisé 2026 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Dépôt du rapport d'activité de la trésorière.

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le conseil en prend acte.

2026-03-120

9.2 - Résolution pour réserver une somme dans les surplus affectés.

Attendu qu'une entente de tarifs préférentiels a été conclue et signée entre la Ville d'Acton Vale, la MRC d'Acton ainsi que toutes les municipalités de la MRC d'Acton, concernant les modalités et les conditions d'utilisation du Complexe multisports Desjardins;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de ladite entente, il est prévu de créer une réserve annuelle de 5 000 \$ pour la réfection future du Complexe multisports Desjardins;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de l'entente, une quote-part a été facturée à la MRC, en 2025, dans une proportion de 50% RFU et 50% population;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De réserver une somme de 5 000 \$ dans les surplus affectés qui sera utilisée pour la réfection future au bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-03-121

10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Avenant police Automobile.

Attendu que la Ville d'Acton Vale participe au Regroupement Estrie pour la couverture de sa police d'assurance automobile;

Attendu que la Ville a reçu l'avenant de fin de terme FAQ21B de ladite police pour la période du 1er décembre 2024 au 1er décembre 2025;

Attendu que cet avenant indique une surprime totale de 2 525 \$ pour l'ensemble des villes faisant partie du regroupement;

Attendu qu'un tableau sommaire des changements spécifiques concernant la Ville d'Acton Vale a été transmis et que ces changements ont généré une surprime;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser une dépense de 734.66 \$, ainsi que son paiement à BFL Canada, relativement à l'avenant de fin de terme FAQ21B de la police automobile du Regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2024 au 1er décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-122

10.2 - Adoption du règlement 005-206 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mars 2026, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

« Règlement numéro 005-2026 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-03-123

11.1 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 7 juin 2026, dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées, à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour la tenue de la journée familiale du 7 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2026-03-124

15.1 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale - Édition 2025-2026 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, édition 2025-2026;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2025-2026;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur des services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2026-03-125

16.1 - Résolution pour accepter le renouvellement des services d'analyses environnementales pour 2026 avec Eurofins Environex.

Attendu que la firme Eurofins Environex a soumis une offre de services concernant les analyses de laboratoire relatives à la qualité de l'eau potable pour 2026;

Attendu que les tarifs proposés seront applicables au règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service soumise par la firme Eurofins Environex, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

2026-03-126

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Adoption de la résolution finale d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-001-2026) - 1050, rue Dubois.

Attendu le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la construction d'un immeuble à usages mixtes comportant un local commercial et 12 logements d'habitation sur les lots 2 327 216 et 2 327 217 à Acton Vale;

Attendu que le projet est situé dans la zone 204-CV-P, située sur la rue Dubois;

Attendu que la demande comprend des éléments dérogatoires au *Règlement de zonage 069-2003* concernant le nombre de logements, la superficie du local commercial au rez-de-chaussée, les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment, les balcons avant, l'escalier latéral menant au sous-sol, à l'aire de stationnement et aux conteneurs à ordures;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no.017-2023*;

Attendu que le conseil municipal est favorable à ce projet, considérant la revitalisation du centre-ville;

Attendu que les membres du conseil ont pris acte de la recommandation du CCU;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mars 2026;

Attendu qu'un second projet de résolution sans changement a été adopté à la séance ordinaire du 2 mars 2026;

Attendu que ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum a été déposée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu la présente résolution ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'adopter la présente résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation de PPCMOI-001-2026 rue Dubois, visant la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble à usages mixtes conformément aux plans soumis à la Ville en février 2026, le tout pour la propriété mentionnée ci-dessous et comprenant les dérogations au *Règlement de zonage 069-2003* et les conditions suivantes :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique aux lots numéros 2 327 216 et 2 327 217 du cadastre du Québec, situés dans la zone 204-CV-P;

2. Dérogations autorisées

Malgré le *Règlement de zonage 069-2003*, sur les lots identifiés au paragraphe 1, sont autorisées les dérogations suivantes pour un projet intégré :

- **Nombre de logements :**

Le conseil autorise une résidence multifamiliale de 12 logements et un local commercial, considérant qu'actuellement les orientations des diverses instances gouvernementales visent à préconiser la densification en matière d'habitation;

- **Superficie du local commercial au rez-de-chaussée :**

Le conseil autorise la proposition, considérant la forme et la proportion du local commercial proposé sur le plan déposé ainsi que le fait que l'entrée et le plancher du commerce seraient au même niveau que le sol adjacent de la voie publique;

- **Matériaux de revêtement extérieur du bâtiment :**

Le conseil autorise les dérogations en concordance avec les plans déposés, considérant l'évolution des types de matériaux de revêtement extérieur et les courants architecturaux actuels;

- **Balcons avant :**

Le conseil autorise la dérogation mineure demandée pour les balcons et les avant-toits, considérant que la marge de recul avant pour la zone municipale 204-CV-P est de 1,2 m et que plusieurs commerces adjacents sont eux aussi dérogatoires à cette disposition réglementaire;

- **Escalier latéral menant au sous-sol :**

Le conseil autorise la dérogation mineure demandée, considérant que la marge de recul de recul latérale dans la zone municipale 204-CV-P est de 0 m,;

- **Aire de stationnement :**

Le conseil autorise la dérogation mineure demandée, considérant que la dérogation mineure demandée n'a pas d'incidence sur le voisinage. Toutefois, une clôture opaque devra obligatoirement être construite en vertu de l'article 9.5.6 du *Règlement de zonage*, qui stipule que lorsqu'une aire de stationnement, comportant 6 cases ou plus, est adjacente à un terrain utilisé à des fins résidentielles, celle-ci doit être séparée de ce terrain par une clôture opaque ou une haie dense d'une hauteur d'au moins 1,2 m;

- **Conteneurs à ordures :**

Le conseil n'accorde pas la dérogation mineure demandée, considérant que la localisation projetée pour les conteneurs causerait un problème de visibilité pouvant entraîner un danger pour les usagers de la voie publique à la sortie de l'aire de stationnement. Les conteneurs devront être relocalisés à un endroit conforme à la réglementation et être entourés d'un enclos opaque construit à partir des mêmes matériaux que la clôture qui devra être implantée le long des lignes latérales longeant l'aire de stationnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-127

18.2 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Ferme Guilmette Inc.).

Considérant que Ferme Guilmette Inc. désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but d'aliéner ou lotir une superficie utilisée à une fin autre que l'agriculture. L'objectif de la demande est l'agrandissement de l'emplacement résidentiel situé sur les lots 5 836 181 et 4 437 532. La superficie visée par la demande est de 0.3 hectare;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale certifie qu'elle ne détient aucun inventaire des espaces appropriés disponibles ni aucun plan de zonage avec la liste des espaces vacants;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-03-128

18.3 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Daniel Laroche).

Considérant que monsieur Daniel Laroche désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation

ayant pour but de convertir un garage en logement. La superficie visée par la demande est de 600 pi²;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale certifie qu'elle ne détient aucun inventaire des espaces appropriés disponibles ni aucun plan de zonage avec la liste des espaces vacants;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2026-03-129

19.1 - Vote de félicitations - Fonds d'athlètes de la MRC d'Acton.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu:

De féliciter le comité du Fonds d'athlètes d'avoir remis environ 9 000 \$ à 19 athlètes de la MRC lors de la soirée du 15 mars dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 11.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 13.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et treize minutes (20;13).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date